



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Convocation du 29 janvier 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)
Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Romuald LABARRE

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

URBANISME

2025-892 EXTENSION NORD DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES CHATELETS – DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE

M. DECRETON rappelle que Saint-Brieuc Armor Agglomération aménage actuellement les tranches 2 et 3 de l'extension nord de la zone industrielle des Châtelets. Dans ce cadre, une voie nouvelle a été créée entre la rue Jean Kérisel et la rue de la Croix Denis (voir plan ci-annexé).

Cette voie est située pour 2/3 de son tracé sur le territoire de Ploufragan et pour 1/3 sur le territoire de Trégueux.

En application de L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer la dénomination des voies et espaces publics.

Après consultation de la commission aménagement du territoire et habitat et de la ville de Trégueux, il a été décidé d'un commun accord de retenir la dénomination suivante :

Rue « Hubert Reeves »

La longueur de cette voie sur Ploufragan est la suivante :

Nom de la voie	Longueur de voirie
Rue Hubert Reeves	190 ml

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 32 voix**

- **et 1 voix contre** (C. Orain-Grovalet)

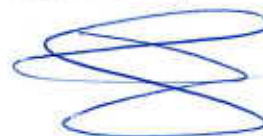
- **DECIDE** de retenir, pour la voie nouvellement créée entre la rue Jean Kérisel et la rue de la Croix Denis, le nom suivant : **rue « Hubert Reeves »**.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE 1^{er} ADJOINT
Bruno BEUZIT

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Bruno". To the right of the signature is a circular official stamp of the "Mairie de PLOUFRAGAN". The stamp features a central emblem and the text "Mairie de PLOUFRAGAN" around the top and "50110" at the bottom.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Romuald LABARRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops, representing the signature of Romuald Labarre.

Extension Nord des Châtelets
Dénomination de voie nouvelle

- 190 ml sur Ploufragan

- 65 ml sur Tréguex

Nouvelle voie à dénommer

Propositions :

- Rue Hubert Reeves
- Rue Gustave Eiffel

*Limite communale
Ploufragan/ Tréguex*

